

République française
Département du Cantal
COMMUNE DE NEUVEGLISE SUR TRUYERE
Séance du jeudi 02 décembre 2021



Membres en exercice : 23

Présents : 17

Représentés: 4

Non votants: 0

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 26/11/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Céline CHARRIAUD

Présents : Céline CHARRIAUD, Bernard MAURY, Jeanine RICHARD, Maud DOMERGUE, Monique PANAFIEU, Benoît GRAS, Max FRIC, Alain BACHELLERIE, Patrick ROZIERE, Marie-Noëlle JEMINET, Pascal DEQUIN, Myriam FONTAINE, Nicole FALET, Catherine SALVAGNAC, Thierry TARDIEU, Mélanie ROUX, Mathieu THEROND

Représentés: Jean Claude DELORT par Benoît GRAS, Rachel BRUN par Céline CHARRIAUD, Karine FOURCADE par Maud DOMERGUE, Sorinak TAILLADE par Catherine SALVAGNAC

Excusés: Didier BIENAIME

Absents: Cédric VIALA

Secrétaire de séance : Maud DOMERGUE

DE_2021_093 - Objet : Fixation des tarifs d'assainissement 2022

Madame le Maire rappelle le déficit permanent du budget annexe assainissement, nécessitant un virement du budget général (par exemple 94 570€ en 2020).

Elle souligne également la nécessité de tendre et d'atteindre un équilibre du budget annexe qui doit, par nature, intégralement s'équilibrer avec les recettes du service (subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et paiement du service par les usagers).

La commission des finances s'est réunie pour analyser ce service et les charges qui pèsent sur le budget annexe, rappelant également que des tarifs différents, issus des communes avant fusion, sont appliqués sur la commune pour le service d'assainissement.

Vu l'annonce du transfert de cette compétence aux communautés de communes en 2026,

Vu l'objectif, à terme, d'appliquer un tarif correspondant au coût réel du service aux usagers de l'assainissement collectif,

Il est proposé au Conseil Municipal de commencer à faire évoluer les tarifs à partir du 1er janvier 2022. L'objectif est d'aller vers un équilibre de ce budget à l'horizon 2026, en appliquant des modifications graduelles, et transférer ainsi un budget équilibré.

Les montants suivants pourraient être appliqués au 1^{er} janvier 2022, pour augmenter les recettes de l'année 2022 (d'environ 15 000€) et commencer ainsi la marche vers un équilibre du budget :

Les élus sont invités à délibérer sur ce sujet.

	anciens montants	montant abonnement à partir du 1er janvier 2022	montant tarif assainissement/m3	
			anciens montants €/m3	€/m3 à partir du 1er janvier 2022
Neuvéglise	50	60	0,85	1,2
Sériers	35	60	1,2	1,2
Lavastrie	40	60	0,7	1,2
Oradour	60	60	0,7	1,2

Sous-Préfecture de Saint-Flour

Contrôle de légalité

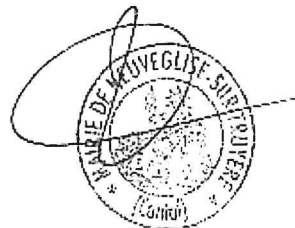
Date de réception de l'AR: 21/12/2021

015-200065191-20211202-DE_2021_093-DE

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal:

- Approuve les nouveaux tarifs d'assainissement proposés à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Autorise le Maire à signer tous les documents utiles à l'application de la présente décision;
- Précise que ces tarifs seront communiqués à la trésorerie pour application.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits,
à Neuvéglise-sur-Truyère, Céline CHARRIAUD, Maire.



RF Sous-Préfecture de Saint-Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2021 015-200065191-20211202-DE_2021_093-DE